

# PROGRAMME D'ÉCHANGE IMMERSIF CANADO-BRITANNIQUE

## Appel à candidatures

*Appel lancé aux créateurs et aux producteurs britanniques et canadiens désireux de devenir les prochains chefs de file en matière de narration immersive et de participer à un programme de développement de talents et de coproduction assorti d'un soutien financier destiné à les aider dans leurs démarches.*

Le **Programme d'échange immersif canado-britannique** est une nouvelle initiative de développement des talents et de coproduction destinée aux créateurs et aux producteurs britanniques et canadiens qui souhaitent travailler avec les technologies immersives. Ce programme repose sur un partenariat international entre la **StoryFutures Academy**, le **National Centre for Immersive Storytelling** (dirigé par la National Film and Television School et le Royal Holloway de l'Université de Londres), l'**Arts Council England**, le **Fonds des médias du Canada**, le **Centre canadien du film** (CFC) et le **Conseil des arts du Canada**.

D'une durée de un an, ce programme a été développé dans l'objectif de soutenir et de promouvoir une cohorte internationale d'artistes, de cinéastes et de créateurs canadiens et britanniques désireux de devenir des chefs de file dans le domaine de la narration immersive. S'appuyant sur les technologies émergentes telles que la réalité virtuelle (RV), la réalité augmentée (RA) et la réalité mixte (RM), le programme a pour ambition d'ouvrir la voie aux pionniers de nouvelles formes de narration immersives en réunissant des individus riches d'expériences diverses issus des univers du jeu, de la télévision, du cinéma, du théâtre, des arts visuels, des arts de la scène et du monde des médias numériques et interactifs. En plus de leur donner l'occasion de développer leurs compétences techniques et créatives en matière de narration immersive, le programme a pour objectif de développer les compétences d'affaires des participants ainsi que leur connaissance du secteur. Ces derniers pourront ainsi acquérir une meilleure compréhension de ce nouveau marché international et découvrir les joueurs clés de l'industrie. Ils auront, par ailleurs, la possibilité de présenter une demande de financement à un fonds de coproduction destiné à soutenir la production de projets immersifs collaboratifs.

Au total, 24 créateurs seront sélectionnés pour y participer, soit six « responsables créatifs » et six « producteurs créatifs » de chaque pays. Les responsables créatifs seront des artistes, des cinéastes, des directeurs de théâtre et des visionnaires ayant la capacité d'orienter la direction créative d'un projet, tandis que les producteurs, qui représenteront des entreprises créatives qui ont déjà produit du contenu immersif, mettront à contribution leurs compétences en affaires et leur expérience en production de contenu immersif afin de concrétiser ces projets.

Le Programme d'échange immersif canado-britannique adoptera une démarche ouverte en matière de réseautage international et d'activités de développement de projets. Pour respecter les directives de la santé publique, le programme sera offert à distance, notamment à l'aide de technologies immersives. Cependant, dans l'attente de la levée des restrictions relatives aux voyages et au travail, la possibilité d'organiser des ateliers et des échanges en personne sera explorée.

Le programme d'échange commencera en novembre 2020 et comportera une série d'ateliers et de formations à la suite desquels les participants auront la possibilité de présenter une idée de projet en vue d'obtenir de l'aide à la coproduction. Les participants recevront une subvention de développement de 3 400 \$CA (2 000 £) pour le temps qu'ils consacreront à la première étape de « développement des talents » du programme. Pour la deuxième étape, les participants présenteront un projet en vue d'obtenir de l'aide à la coproduction. À cette étape, 510 000 \$ (300 000 £) seront répartis entre les deux pays, ce qui permettra de financer environ six projets, qui recevront de 42 500 \$ (25 000 £) à 170 000 \$ (100 000 £).

L'étape de la coproduction commencera en février 2021; les projets définitifs seront livrés en novembre 2021.

Le programme est maintenant ouvert aux demandes, jusqu'au jeudi 17 septembre 2020 à 12 h (HAE) ou 17 h (BST).

# Description du programme

Le programme soutiendra une cohorte de créateurs qui souhaitent établir de nouveaux contacts, travailler en collaboration et créer des œuvres innovatrices à l'aide des nouvelles technologies immersives. Pour les besoins du programme, il s'agit d'expériences créatives immersives destinées au public rendues possibles grâce aux technologies immersives, notamment :

- la réalité virtuelle (RV);
- la réalité augmentée (RA);
- la réalité mixte (RM);
- la technologie d'immersion sonore.

Il peut s'agir d'expériences faisant appel à des visiocasques, ou non (comme la RA mobile ou l'affichage par projection). La technologie d'immersion sonore sous-tend le recours à la spatialisation sonore ou à d'autres technologies audio augmentées.

Le programme comporte deux étapes principales : l'étape de développement des talents et l'étape de la coproduction. Au total, 24 participants prendront part à la première, soit six « responsables créatifs » et six « producteurs créatifs » de chaque pays. Veuillez consulter la section « Requérrants admissibles » pour en savoir plus sur les critères du programme.

À la suite de l'étape du développement des talents, les participants seront invités à présenter une demande de financement destiné à des projets de coproduction canado-britanniques menés au sein d'une équipe collaborative (étape 2). L'aide totale à la coproduction s'élève à 510 000 \$ (300 000 £); un maximum de 255 000 \$ (150 000 £) sera alloué par chacun des deux pays.

Puisque le programme se déroulera principalement en anglais, les participants sont tenus de posséder une connaissance pratique de cette langue dès le début du programme. Les formulaires de demande seront fournis en français sur demande.

## Étape 1 : Développement des talents (de novembre 2020 à février 2021)

Les participants auront accès à des ateliers structurés et à des classes de maître qui auront lieu à distance. Ceux-ci, qui dureront environ 10 jours répartis sur trois mois, consisteront en :

- l'exploration des technologies immersives et des techniques de narration les plus récentes;
- l'analyse approfondie de modèles d'affaires et de distribution pertinents ayant cours dans les industries créatives du monde;
- des conseils pratiques et des études de cas liées aux coproductions internationales;
- des occasions de réseautage entre la cohorte de participants et des créateurs (au sein de chaque pays et entre les deux pays);
- l'exposition au marché par des activités visant à présenter les participants à des partenaires potentiels de chaque pays;
- des sessions de cocréation pour catalyser les partenariats et les projets entre les deux pays;
- d'autres ateliers d'introduction aux éléments fondamentaux de la création de contenu immersif et à ces technologies destinés aux néophytes.

Certaines sessions de base seront données à tous les membres de la cohorte alors que d'autres seront offertes à des sous-groupes, en fonction des besoins et des expériences de chacun.

L'accès à l'équipement technique sera fourni dans la mesure du possible. En outre, des mentors et des experts chevronnés des milieux britanniques et canadiens des arts, de la culture et du divertissement soutiendront le programme.

Pour respecter les directives de la santé publique, le programme sera offert à distance, notamment à l'aide de technologies immersives. Toutefois, dans l'attente de la levée des restrictions relatives aux voyages et au travail, la possibilité d'organiser des ateliers et des échanges en personne sera explorée.

Pendant la période où ils développeront activement des projets et tisseront des relations de collaboration en vue de l'étape de la coproduction, les participants seront soutenus financièrement, notamment par une subvention de développement de 3 400 \$ (2 000 £). Veuillez consulter la section « Coûts et financement » pour en savoir plus sur l'aide financière offerte aux participants du programme.

## Étape 2 : Coproduction (de février 2021 à novembre 2021)

Cette étape vise à choisir une ou deux *coproductions* qui, *une fois terminées, seront prêtes à être lancées sur le marché et exploitées publiquement*. Ces coproductions recevront chacune un montant maximal de 170 000 \$ (100 000 £). Il s'agira d'exemples innovateurs de contenu immersif destiné au public et de partenariats efficaces entre des producteurs des deux pays.

De plus, jusqu'à quatre *coproductions de prototype* recevront des fonds de développement pouvant aller jusqu'à 42 500 \$ (25 000 £) chacun, pour soutenir les premières étapes de développement et de prototypage de l'œuvre.

Les projets retenus seront financés sur une période de six mois. Ils devront être livrés au plus tard le 15 novembre 2021. Veuillez consulter la section « Critères relatifs aux projets de coproduction financés » pour en savoir plus.

## Travail à distance et échanges en personne

En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions liées aux voyages et aux modes de travail, il n'a jamais été aussi important de trouver de nouveaux moyens pour collaborer, que ce soit au sein de petites équipes de projets ou avec des partenaires étrangers. Le programme vise à aider le secteur de la création à trouver de nouvelles façons de collaborer à distance et à créer du contenu captivant. Il sera d'ailleurs offert virtuellement. Puisque la collaboration internationale fait partie intégrante du programme, les participants doivent être disposés à travailler à distance avec leurs vis-à-vis de l'autre pays pendant toute sa durée. Si les restrictions relatives aux voyages et au travail sont levées en 2021, la possibilité d'organiser des ateliers et un ou plusieurs échanges en personne au Canada ou au Royaume-Uni sera explorée. Ces échanges ne sont pas garantis, mais nous demandons aux participants de demeurer flexibles et ouverts à d'éventuels voyages à l'étranger. Une décision à propos des échanges en personne sera prise à la fin de 2020.

Les dates et les heures des ateliers seront fixées à l'avance de façon à laisser le plus de temps possible aux participants de se libérer. En raison du décalage horaire entre le Royaume-Uni et le Canada, les participants seront tenus de prendre part aux séances communes en dehors des heures normales de travail — tôt le matin au Canada et en soirée au Royaume-Uni.

## Requérants admissibles

Nous sommes à la recherche d'un groupe hétérogène de créateurs qui apporteront une diversité d'expériences tirées d'un ou de plusieurs secteurs créatifs ou de disciplines artistiques variées, notamment le théâtre, les arts visuels, les arts de la scène, les jeux, la télévision, le cinéma et d'autres formes de médias immersifs et interactifs. Nous acceptons les demandes de requérants qui proviennent de différents milieux et représentent la diversité à laquelle le secteur des arts et les industries créatives du Royaume-Uni et du Canada aspirent. Au total, 24 places sont ouvertes, soit 12 par pays. Nous sommes particulièrement à la recherche de requérants provenant des deux groupes suivants :

### Responsables créatifs

Il s'agit de créateurs qui possèdent de l'expérience en création et en orientation de la vision créative d'un contenu ou d'un projet artistique, que ce soit à titre de directeurs de création, d'artistes, de cinéastes, de directeurs de théâtre, etc. L'expérience en création de médias immersifs n'est pas obligatoire, mais les requérants doivent posséder de l'expérience en réalisation d'œuvres dans un domaine créatif ou artistique connexe. Les requérants seront évalués en fonction de leur intérêt démontré envers les médias interactifs et leurs aptitudes potentielles à travailler dans des environnements immersifs. Nous sommes à la recherche de six responsables créatifs de chaque pays.

### Producteurs créatifs

Nous invitons les sociétés qui possèdent de l'expérience dans la production de projets médias immersifs à sa candidature. Chaque société nommera un producteur créatif qui la représentera et participera au programme. Ce dernier possédera de l'expérience à titre de producteur d'œuvres créatives. Il aura aussi un bon bagage en collaboration avec des sociétés de production créative ou des artistes dans le développement de projets, l'établissement de devis, la préparation de plans de collaboration et d'affaires, ainsi que la diffusion d'une œuvre par différents moyens — galerie d'art, tournée théâtrale, plateforme Web, etc. L'expérience en coproduction est un atout. Nous sommes à la recherche de six producteurs créatifs (qui représentent six sociétés) de chaque pays.

La société créative doit être enregistrée au Royaume-Uni ou au Canada (voir la section « Critères d'admissibilité applicables aux sociétés créatives ») et posséder de l'expérience en production de contenu immersif. Le producteur nommé doit être un employé permanent ou occasionnel en vertu d'un contrat à court terme de la société. Nous nous attendons à ce qu'il agisse au nom de la société pendant toute la durée du programme.

En présentant sa demande au programme, la société convient de :

- soutenir le producteur nommé qui participe au programme pour développer un projet à présenter en vue de recevoir de l'aide à la coproduction;
- être le principal titulaire du contrat et administrateur des fonds de production (dans son pays) si le projet reçoit de l'aide à la coproduction;
- si le projet reçoit de l'aide à la coproduction, fournir un accès à ses capacités de production au prix coûtant, conformément au cadre de R&D et de formation du programme (le devis ne doit pas prévoir de marge bénéficiaire ni de frais généraux pour la société).

## Titularité de la propriété intellectuelle

Nous nous attendons à ce que la titularité de la propriété intellectuelle (PI) des projets développés en collaboration pendant le programme soit partagée de façon appropriée entre les responsables créatifs, les producteurs créatifs et les sociétés des deux pays. Ainsi, la titularité de la PI sera établie en fonction du projet. Il incombe aux collaborateurs d'un projet donné de s'entendre sur le partage des droits avant de présenter le projet pour obtenir du financement.

Aucun des partenaires de financement du programme (Arts Council England, Centre canadien du film, Conseil des arts du Canada, Fonds des médias du Canada et StoryFutures Academy) ne conservera une part de la PI des projets finaux. Cependant, toutes les partenaires devront obtenir des droits d'accès aux projets finaux à des fins d'enseignement, de recherche ou de marketing. Cette disposition couvre notamment l'octroi d'un accès qui permettrait à l'un ou l'autre des partenaires de mener des recherches pour mieux connaître l'auditoire par des moyens qualitatifs et quantitatifs en plus, si les parties en conviennent, de méthodes technologiques de collecte de données sur l'auditoire. Les résultats obtenus peuvent être communiqués ou publiés pour des besoins de recherche ou de formation. Par ailleurs, chacun des partenaires de financement exigera que son apport financier soit mentionné dans toutes les versions du projet.

# Demande et critères d'évaluation

## Critères généraux

- Les requérants doivent avoir 18 ans ou plus.
- Au Canada, le requérant doit être un citoyen canadien ou un résident permanent du pays.
- Au Royaume-Uni, le requérant doit être un résident permanent qui vit et travaille au Royaume-Uni.
- Puisque le programme se déroulera principalement en anglais, les participants sont tenus de posséder une connaissance pratique de cette langue dès le début des activités.
- Comme il s'agit d'un programme de développement des talents, les requérants doivent indiquer clairement en quoi leur participation au programme leur offrira des avantages et des débouchés (ou à leur société ou entité, le cas échéant) auxquels ils n'auraient pas accès autrement.
- Les requérants n'ont pas à avoir déjà des liens à l'étranger ni des projets concrets. Cependant, nous acceptons aussi les demandes de requérants qui ont déjà des liens avec un collaborateur de l'autre pays (Royaume-Uni ou Canada) et qui ont peut-être déjà un projet en développement. Il est à noter toutefois que, puisque le programme vise à favoriser l'établissement de partenariats et à créer des occasions auxquelles les créateurs n'auraient pas accès autrement, un projet existant ne sera pas admissible à l'aide à la coproduction s'il a déjà obtenu 50 % ou plus de son devis de production total. Le fait d'avoir déjà établi des liens à l'étranger ou d'avoir une idée de projet au moment de la demande ne sera pas considéré comme un avantage ni un inconvénient. Toutefois, vous devrez fournir des détails sur l'état d'avancement du projet et les raisons pour lesquelles l'accès au programme constituerait une valeur ajoutée pour ce projet et pour les collaborateurs engagés dans le projet.
- Le programme vise à encourager une vaste gamme de requérants qui proviennent de différentes disciplines connexes et qui possèdent divers degrés d'expérience dans le domaine des technologies immersives. Nous pensons en effet que la variété des parcours dans des univers multiples offrira aux participants l'occasion d'apprendre les uns des autres. Nous adopterons une approche de portfolio dans l'étude des demandes pour veiller à obtenir une combinaison appropriée de compétences et d'expériences.
- Le programme s'est donné pour mission de soutenir des requérants issus de milieux divers. Voir la section « Engagement à favoriser la diversité » ci-dessous.



- Il est attendu que tous les requérants octroient aux partenaires du projet l'autorisation d'utiliser les données anonymes liées au projet dans des publications de recherche universitaires ou destinées à l'industrie, ainsi qu'à des fins de rapport aux organismes de financement concernés.
- Les requérants doivent s'engager à participer activement aux activités, et notamment aux ateliers et aux classes de maître.

## Autres critères applicables aux responsables créatifs

- Les responsables créatifs doivent être en mesure de démontrer leur capacité à diriger le déploiement de la vision créative d'un projet ainsi que leur aptitude à réaliser une œuvre dans un domaine créatif ou artistique connexe au leur. Ils devront également démontrer leur intérêt envers les médias interactifs et leurs capacités potentielles à travailler dans des environnements immersifs.
- Les requérants doivent déposer une demande en leur nom (plutôt qu'au nom d'une société ou d'un organisme).

## Autres critères applicables aux producteurs créatifs

- La demande doit être présentée par une société créative qui possède de l'expérience dans la production de projets médias immersifs. Voir la section « Critères d'admissibilité applicables aux sociétés créatives ». Chaque société nommera un producteur créatif qui la représentera et participera au programme. La société et le producteur devront expliquer en quoi leur participation au programme leur sera bénéfique.
- Les producteurs créatifs désignés devront faire la preuve de leur capacité à réaliser un projet immersif de qualité supérieure, dans le respect des délais et du devis. Ils doivent être en mesure d'attester leur feuille de route par le truchement de leurs projets antérieurs, de mentions au générique et de leur capacité éprouvée à mener un projet de la production à la diffusion.

## Critères d'admissibilité applicables aux sociétés créatives

Au Canada, il doit s'agir d'une société :

- à but lucratif, c'est-à-dire une société de production canadienne imposable selon les termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*,
- sous contrôle canadien en vertu des articles 26 à 28 de la *Loi sur Investissement Canada*,
- dont le siège social est situé au Canada.

Les entreprises individuelles ne sont pas admissibles.

Au Royaume-Uni, il doit s'agir :

- d'une société ou d'un organisme enregistré et géré de façon centralisée au Royaume-Uni et comptant entre 4 et 250 employés (personnel permanent et pigistes courants).

Les entrepreneurs individuels ne sont pas admissibles.

Le cas échéant, l'aide à la coproduction ne sera versée qu'aux sociétés enregistrées qui ont la capacité de recevoir et d'administrer des fonds d'aide à la production et qui ont souscrit aux polices d'assurance de production appropriées, s'il y a lieu (p. ex. responsabilité civile, assurances des employés et erreurs et omissions).

## Processus de demande et critères d'évaluation

Les demandes doivent être soumises en ligne. Après la clôture de l'appel à candidatures, la StoryFutures Academy et l'Arts Council England effectueront une première sélection parmi les demandes britanniques. De leur côté, le Fonds des médias du Canada, le Centre canadien du film et le Conseil des arts du Canada se chargeront de la première sélection des demandes canadiennes. Il est à noter qu'il est possible que des experts et des juges externes soient consultés à cette étape.

Une vingtaine de requérants de chaque pays seront ensuite invités à effectuer à distance une présentation de 20 minutes, qui prendra la forme d'une introduction de 5 minutes par le requérant et d'une période de questions de 15 minutes. Par la suite, un groupe de représentants des cinq organismes rendront une décision définitive.

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

Les requérants admissibles seront évalués conformément aux critères suivants :

- expérience pertinente en tant que responsable créatif ou producteur créatif;
- intérêt marqué à explorer la narration immersive;
- capacité démontrée à travailler en collaboration avec plusieurs collaborateurs externes à un projet;

- probabilité de tirer avantage de la participation au programme (le requérant doit expliquer clairement pourquoi cette occasion est importante pour lui, en quoi il en bénéficiera et pourquoi le programme offre des débouchés auxquels il n’aurait pas accès autrement);
- pour les sociétés créatives qui nomment un producteur créatif, capacité à établir de quelle façon le programme s’inscrit dans la progression artistique ou le portfolio de la société et en quoi il offre des débouchés auxquels la société n’aurait pas accès autrement;
- pour les responsables créatifs, capacité à établir de quelle façon le programme s’inscrit dans leur progression artistique ou leur carrière.

## Engagement à favoriser la diversité

Le programme s’est donné pour mission de soutenir des requérants issus de milieux divers représentant la diversité à laquelle le secteur des arts et les industries créatives du Royaume-Uni et du Canada aspirent.

Cet engagement sous-tend entre autres le soutien de requérants qui pratiquent toutes les formes d’art et qui proviennent de toutes les disciplines et régions géographiques, ceux qui s’identifient comme des personnes sourdes ou handicapées, qui vivent avec une maladie chronique ou qui font partie d’un groupe sous-représenté, notamment d’une communauté de langue officielle canadienne en situation minoritaire.

Les partenaires de financement se sont donné pour objectif d’atteindre une représentation minimale parmi les participants de 50 % de femmes et de 20 % de Noirs, d’Autochtones, d’Asiatiques, de personnes issues d’une minorité ethnique et d’autres personnes racisées.

Nous adopterons une approche de portfolio dans l’étude des demandes pour veiller à l’atteinte de cette cible. Veuillez consulter la section « Coûts et financement » ci-dessous pour en savoir plus sur le soutien offert aux personnes ayant des besoins en matière d’accès.

## Coûts et financement

Afin que le programme soit le plus accessible possible pour les créateurs, tous les participants recevront une subvention de développement de 3 400 \$ (2 000 £) pour le temps qu’ils consacreront à l’étape de développement des talents du programme. Dans le cas des producteurs créatifs qui représentent une société, la subvention sera versée à la société afin d’assurer que le producteur se voit accorder des heures payées pour participer au programme.

À l'étape suivante, l'aide totale à la coproduction s'élève à 510 000 \$ (300 000 £); un maximum de 255 000 \$ (150 000 £) sera investi dans chacun des deux pays. Il est attendu que les coûts liés au temps du requérant soient prévus dans la demande de financement, au prix coûtant.

S'il était possible d'effectuer un ou plusieurs voyages à l'étranger au début de 2021, les principales dépenses (déplacement, repas et hébergement) seraient couvertes par le programme. Les échanges en personne ne sont toutefois pas garantis.

Nous sommes déterminés à ce que cette initiative soit la plus accessible possible. Si vous vivez avec un handicap ou êtes un proche aidant, vous êtes peut-être admissible à une bourse pour couvrir les dépenses supplémentaires liées à vos besoins qui sont directement attribuables à la présentation d'une demande ou à la participation au programme (notamment des mesures d'aide particulières). Si vous estimez que cette situation s'applique à vous, indiquez-le dans le formulaire de demande. Un représentant du pays auquel vous présentez votre demande communiquera avec vous pour discuter de vos besoins, dans le cas où votre demande serait retenue. Pour toute question à cet égard, écrivez à [info@immersive-exchange.com](mailto:info@immersive-exchange.com) et indiquez le pays dans lequel vous présentez votre demande.

Il est à noter que, au Royaume-Uni, les fonds octroyés seront traités comme des subventions de projet et ne sont pas assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Ainsi, la TVA ne pourra être perçue en plus du montant de la subvention.

## Dates importantes

**Date d'ouverture de l'appel à candidatures :** mercredi 5 août 2020

**Date limite de dépôt des candidatures :** jeudi 17 septembre 2020 à 12 h (HAE) ou 17 h (BST)

**Invitation à l'entrevue des requérants retenus après la première sélection :** avant le jeudi 8 octobre 2020

**Entrevues :** du mardi 13 au jeudi 15 octobre 2020

**Annonce de la décision définitive :** vendredi 30 octobre 2020

**Appel inaugural du programme :** lundi 9 novembre 2020, à 12 h (HAE) ou 17 h (BST)

**Étape du développement des talents :** du lundi 9 novembre 2020 au vendredi 5 février 2021

**Échanges (à confirmer) :** printemps 2021 (à confirmer)

**Dépôt de projets et sélection pour l'aide à la coproduction :** mars 2021

**Étape de la coproduction :** d'avril 2020 à novembre 2021

**Date de remise :** lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021

Les dates postérieures à la date limite de dépôt des candidatures sont données à titre indicatif et pourraient être modifiées à la discrétion des organisateurs du programme. Un préavis raisonnable sera donné dans la mesure du possible à tous les participants au programme.

## Critères relatifs aux projets de coproduction financés

- Tous les projets doivent être des exemples innovateurs de contenu créatif immersif accompagné d'une vision claire quant à la façon d'attirer et de toucher le public.
- Chaque projet doit compter sur la participation d'au moins un créateur ou une société de création du Royaume-Uni et d'au moins un créateur ou une société de création du Canada.
- Il est attendu que tous les projets constituent de solides exemples de partenariats canado-britanniques fructueux entre des créateurs ou des producteurs.
- Chaque projet doit compter sur la participation d'au moins un créateur faisant partie de la cohorte britannique ou canadienne. Ainsi, il faut qu'au moins un des partenaires ait participé à l'étape du développement des talents, mais l'autre pourrait être un nouveau participant au programme.
- Tous les projets faisant l'objet d'une demande de financement à titre de *coproductions qui, une fois terminées, seront prêtes à être lancées sur le marché et exploitées publiquement* devront être achevés au cours d'une période d'environ six mois et livrés le 1<sup>er</sup> novembre 2021.
- Dans le cas des projets faisant l'objet d'une demande de financement à titre de *coproductions de prototype*, le prototype devra être achevé au cours d'une période d'environ six mois et livré le 1<sup>er</sup> novembre 2021. Toutefois, il n'est pas attendu que celui-ci soit prêt à être lancé sur le marché.
- Le financement sera versé aux sociétés enregistrées qui ont la capacité de recevoir et d'administrer des fonds d'aide à la production et qui ont souscrit aux polices d'assurance de production appropriées, s'il y a lieu (p. ex. responsabilité civile, assurances des employés et erreurs et omissions).
- Les requérants peuvent obtenir du financement supplémentaire pour un projet (en espèces ou en nature), mais ils doivent l'avoir obtenu au moment de présenter la demande d'aide à la coproduction. Un projet ne recevra pas de soutien si sa réalisation est tributaire du financement d'autres sources qui n'a pas été assuré.
- Dans la mesure du possible, il est recommandé de répartir en parts égales (50-50) le travail et le financement d'un projet entre les parties britanniques et canadiennes. Cependant, la part du coproducteur minoritaire ne sera pas inférieure à 20 %.

- La contribution financière attribuée par chaque pays à chacun des projets sera déterminée au cas par cas. Les partenaires financiers (Arts Council England [ACE], Centre canadien du film [CCF], Conseil des arts du Canada [CAC], Fonds des médias du Canada [FMC] et StoryFutures Academy [SFA]) adopteront une approche de réciprocité pour assurer l'équilibre entre les projets majoritaires et minoritaires de chaque pays.
- La part canadienne du projet doit respecter les autres critères du FMC et du CAC et la part britannique, ceux de la SFA et de l'ACE. Des précisions seront fournies aux requérants avant le processus de demande à l'étape de la coproduction.
- En vertu du cadre de R&D et de formation du programme de financement, le devis ne doit pas prévoir de marge bénéficiaire ni de frais généraux pour la société. Les travaux doivent donc être exécutés au prix coûtant.
- D'autres critères peuvent s'appliquer. La liste complète des critères sera transmise à la cohorte avant l'étape de la demande de financement.

## FAQ

### **Q : Quelles sont les principales dates du programme ?**

**Date d'ouverture de l'appel à candidatures :** mercredi 5 août 2020

**Date limite de dépôt des demandes :** jeudi 17 septembre 2020 à 12 h (HAE) ou 17 h (BST)

**Invitation à l'entrevue des requérants retenus après la première sélection :** avant le jeudi 8 octobre 2020

**Entrevues :** du mardi 13 au jeudi 15 octobre 2020

**Annnonce de la décision définitive :** vendredi 30 octobre 2020

**Appel inaugural du programme :** lundi 9 novembre 2020, à 12 h (HAE) ou 17 h (BST)

**Étape du développement des talents :** du lundi 9 novembre 2020 au vendredi 5 février 2021

**Échanges (à confirmer) :** printemps 2021 (à confirmer)

**Dépôt de projets et sélection pour l'aide à la coproduction :** mars 2021

**Étape de la coproduction :** d'avril 2020 à novembre 2021

**Date de remise :** lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021

**Q : Qu’entend-on par « immersif » ?**

R : Pour les besoins du programme, il s’agit d’expériences créatives immersives destinées au public rendues possibles grâce aux technologies immersives, notamment :

- la réalité virtuelle (RV);
- la réalité augmentée (RA);
- la réalité mixte (RM);
- la technologie d’immersion sonore.

Il peut s’agir d’expériences faisant appel à des visiocasques, ou non (comme la RA mobile ou l’affichage par projection). La technologie d’immersion sonore sous-tend le recours à la spatialisation sonore ou à d’autres technologies audio augmentées.

**Q : Retenez-vous une part de la propriété intellectuelle des projets définitifs ?**

R : Aucun des partenaires du programme ne conservera une part de la PI des projets finaux. Cependant, toutes les partenaires devront obtenir des droits d’accès aux projets définitifs à des fins d’enseignement, de recherche ou de marketing. Cette disposition couvre notamment l’octroi d’un accès qui permettrait à l’un ou l’autre des partenaires de mener des recherches pour mieux connaître l’auditoire par des moyens qualitatifs et quantitatifs en, si les parties en conviennent, de méthodes technologiques de collecte de données sur l’auditoire. Les résultats obtenus peuvent être communiqués ou publiés pour des besoins de recherche ou de formation. Par ailleurs, chacun des partenaires de financement exigera que son apport financier soit mentionné dans toutes les versions du projet. Veuillez consulter la section « Titularité de la propriété intellectuelle ».

**Q : Dois-je présenter une demande à titre d’individu ou de société ?**

R : Vous pouvez présenter une demande à titre de responsable créatif en tant qu’individu. Toutefois, les demandes présentées à titre de producteur créatif doivent être soumises par des sociétés qui sont tenues de désigner un producteur.

**Q : Dois-je déjà avoir un projet en tête au moment de déposer ma demande ?**

R : Non, ce n’est pas nécessaire. Le fait d’avoir déjà une idée de projet avec un vis-à-vis britannique ou canadien que vous souhaitez développer dans le cadre du programme ne sera pas considéré comme un

avantage ni un inconvénient. Toutefois, si tel est le cas, vous devrez fournir des détails sur ce projet pour assurer son admissibilité.

**Q : J'ai déjà un projet en développement avec un partenaire britannique ou canadien. Puis-je présenter une demande de financement ?**

R : Les requérants n'ont pas à avoir déjà de liens à l'étranger ni de projet concret. Nous acceptons aussi les demandes de requérants qui ont déjà des liens avec un collaborateur de l'autre pays (Royaume-Uni ou Canada) et qui a peut-être déjà un projet en développement. Il est à noter toutefois que, puisque le programme vise à favoriser l'établissement de partenariats et à créer des occasions auxquelles les créateurs n'auraient pas accès autrement, un projet existant ne sera pas admissible à l'aide à la coproduction s'il a déjà obtenu 50 % ou plus de son devis de production total. Le fait d'avoir déjà établi un partenariat ou d'avoir une idée de projet au moment de la demande ne sera pas considéré comme un avantage ni un inconvénient. Toutefois, vous devrez fournir des détails sur l'état d'avancement du projet et les raisons pour lesquelles l'accès au programme constituerait une valeur ajoutée pour ce projet et pour les collaborateurs engagés dans le projet.

**Q : Je n'ai pas d'expérience de travail dans les technologies immersives. Suis-je admissible ?**

R : Si vous présentez une demande à titre de responsable créatif, oui. Des formations seront offertes à ceux qui n'ont jamais travaillé dans ce domaine. Toutefois, vous devez montrer votre intérêt envers les autres formes de médias interactifs et les environnements immersifs. Si vous présentez une demande à titre de producteur créatif, vous devez posséder une expérience de travail avec les technologies immersives dans un contexte créatif.